

UNITE D'ACTION SYNDICALE (UAS)

LES CENTRALES SYNDICALES DU BURKINA FASO :

CGT-B-CNTB-CSB-FO/UNSL-ONSL-USTB

LES SYNDICATS AUTONOMES :

SAIB – SATB – SAMAE – SATEB – SNEAB – SYNATEB – SYNATIC

SYNTAS– SYNTRAPOST– SYNAPAGER–SYNATIPB - SYNATRAD

SYFMAB– SYNATEL – UGMB-SNESS

LA COALITION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA VIE CHERE LA CORRUPTION, LA FRAUDE, L'IMPUNITE ET POUR LES LIBERTES (CCVC)

LES CENTRALES SYNDICALES ET SYNDICATS AUTONOMES SUS- CITES

ET LES ASSOCIATIONS CI-APRES: **ACAT- BURKINA ; AECC ; AJB ; AS/ KEBAYINA-FB ; CODDE ; LDLP ; LIDEJEL ; MBDHP ; MBEJUS ; MOUVEMENT DE LA PAIX ; ODJ ; REN –LAC ; SOCIAL/ALERT ; UGEB)**

**MESSAGE DE LA JOURNEE NATIONALE DE PROTESTATION
DU MERCREDI 24 FEVRIER 2010**

Camarades militantes et militants,
Camarades travailleuses et travailleurs, commerçantes et commerçants, transporteurs,
Camarades actrices et acteurs de l'économie informelle,
Camarades élèves, étudiants et sans-emploi

Au nom de mes pairs secrétaires généraux des centrales syndicales et des syndicats autonomes, au nom des responsables des réseaux, mouvements et associations de la société civile, membres de la Coalition Nationale contre la Vie Chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés, je voudrais commencer par vous remercier pour avoir répondu massivement à notre invitation pour cette journée de protestation qui, il faut le rappeler, se déroule en ce moment sur l'ensemble du territoire national.

A travers cette journée, nous voulons interpeller le gouvernement sur notre rejet ferme de la Taxe de Développement Communal (TDC) qu'il veut appliquer cette année 2010.

Camarades, il importe de souligner que nous ne rejetons pas par principe les impôts et les taxes, pour autant que ceux-ci sont fixés avec un esprit d'équité et qu'ils servent effectivement au développement du pays ou des collectivités.

Comme nous l'avons indiqué dans l'appel à la mobilisation que nous avons diffusé pour cette journée de protestation, trois raisons principales nous fondent à rejeter la Taxe dite de Développement Communal:

1. la Taxe de Développement Communal fait **doublon** avec la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP) que payent déjà tous ceux qui achètent du super 91 ou du gasoil. Or, comme l'a écrit le gouvernement lui-même, dans ses réponses à la plate-forme 2009 des organisations syndicales « La taxe sur les véhicules à moteur et les vélocipèdes (communément appelée plaques et vignettes) a été supprimée au lendemain de la dévaluation du franc CFA en 1994, dans le souci d'alléger le fardeau financier des ménages. Pour compenser cette perte de recettes, le Gouvernement a institué la Taxe sur les Produits Pétroliers. Les recettes collectées au titre de la TPP (Taxe sur les Produits Pétroliers) sont réparties à raison de 90 % pour le budget de l'Etat et de 10 % au profit des collectivités territoriales ».

C'est vrai que lors de la rencontre que nous avons eue le lundi 22 février dernier avec une délégation du gouvernement, celle-ci est revenue sur ses propres explications en tentant de montrer qu'il n'existe pas de lien entre la Taxe de Développement Communal et la Taxe sur les Produits Pétroliers car, selon elle, la loi qui a instauré la Taxe Unique sur les Produits pétroliers (TUPP) (ex TPP) ne fait pas référence aux plaques et vignettes. Bien entendu, une telle démarche était et reste irrecevable comme nous l'avons indiqué dans la correspondance qui vient de vous être lue.

Pour nous donc, la perte de recettes liées à la suppression des vignettes et plaques a été compensée largement par l'instauration de la taxe sur les produits pétroliers. En effet, en lieu et place d'une vignette annuelle de **1000** ou **2 000f CFA** pour la plupart des engins à deux roues, la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP) étant de **125F par litre de super 91 (et de 50F par litre de gasoil)**, coûte au consommateur qui n'utilise qu'un litre d'essence par jour près de 3750F par mois et plus de **45 000 F** par an ! Il s'agit donc d'une double imposition que nous ne pouvons pas accepter. Ce d'autant que dans notre revendication d'une révision de la structure des prix appuyée de propositions concrètes soumises au gouvernement depuis 2006, nous suggérons la suppression de la Taxe sur les Produits Pétroliers qui est une des trois taxes que l'Etat applique sur ce même produit. A ce jour, cette revendication n'a pas encore été examinée favorablement. Du reste, nous avons proposé une révision de la clé de répartition (à raison de 50% pour l'Etat et 50% pour les communes), ce qui fournirait à celles-ci plus de 7 milliards par an au lieu de 3 milliards escomptés au titre de la Taxe de Développement Communal.

2. La vie chère demeure, pour la plupart des ménages, une dure réalité : le pouvoir d'achat des travailleurs en particulier et des populations en général s'érode dangereusement avec des augmentations répétées de prix des produits de grande consommation que sont loin de compenser les faibles augmentations de salaires concédées ces dernières années. A cela, il faut ajouter le coût élevé des services sociaux (santé, éducation), les nombreux impôts et taxes auxquels sont soumis les populations, en particulier les couches populaires.

3. Sur le plan fiscal, comme sur bien d'autres, ce qu'on constate, c'est l'absence totale d'équité, particulièrement depuis l'instauration des P.A.S. avec de constants allègements pour les riches pendant que les travailleurs et les couches populaires sont de plus en plus sollicités en matière d'impôts et de taxes. C'est ce qui vaut au Burkina Faso, éloges et félicitations des institutions financières internationales et des investisseurs à la recherche du maximum de profit et du minimum de contraintes.

A titre d'exemples:

- Le taux marginal de l'impôt sur les revenus des gros commerçants a baissé de **45% à 25%** ;
- les tranches d'imposition des revenus fonciers (loyers d'immeubles) ont été réduites et le taux marginal est passé de **35% à 20%** ;
- les revenus des loyers n'excédant pas 20 000 F dans une même localité ont été **exonérés** alors que les salaires sont imposés à partir de 1 F ;
- le taux des droits d'enregistrement sur les loyers commerciaux passe, à partir de cette année 2010 de **10% à 5%** ;
- les impositions sur les grosses successions ont connu des réductions de 5 points au moins ;
- le taux marginal de l'impôt sur les revenus des actions et autres capitaux mobiliers est passé cette année de **25% à 12,5%**;

A cela, il faut donc ajouter la question non moins importante de la bonne gestion des finances publiques. En effet, la manière dont les ressources publiques sont gérées détermine pour une large part la disponibilité des citoyens à payer leurs impôts et taxes. Malheureusement à ce niveau, on ne peut pas dire que les autorités de la IVème République sont un bon exemple. Loin s'en faut ! Les détournements de deniers publics, les vols crapuleux, les fausses factures, les fraudes de toutes sortes, la gestion mafieuse des marchés publics, sont le sport favori des dirigeants, tant au niveau central que des collectivités. Il suffit de se rappeler la réfection scandaleuse de la mairie de Ouagadougou à un milliard cinquante millions de francs CFA (1. 050 000 000 F) et la construction d'un très modeste monument, « le monument du cycliste » (à côté du CCVA) à des dizaines de millions de francs, monument qui a du reste été rasé à l'occasion de la construction de l'échangeur de Ouaga 2000.

Et que dire de la légalisation de l'expropriation des terres cultivables au profit de ceux qui possèdent les moyens et les pouvoirs et ce, au détriment des masses paysannes.

Toujours concernant ces taxes, il importe de rappeler que nous avons soumis au gouvernement, depuis 2006 des propositions concrètes pour la révision de la structure des prix des hydrocarbures. L'objectif est d'obtenir une réduction sensible des prix des produits pétroliers par une diminution des

nombreuses taxes que l'Etat perçoit sur ces produits. En rappel, les taxes de l'Etat (droits de douanes, TVA et TPP) représentent encore aujourd'hui près de 37% du prix du super 91, sans compter la marge bénéficiaire de la SONABHY. Nous avons proposé entre autres la suppression pure et simple de la Taxe sur les Produits Pétroliers, de façon à obtenir un prix du litre d'essence autour de 500F. Nous attendons toujours du gouvernement l'examen de ces propositions. Par ailleurs, en rapport avec les dernières diminutions des prix des hydrocarbures notamment celle du gasoil qui atteint 90F, nous répétons que celle-ci doit profiter, non pas seulement aux compagnies de transport et aux sociétés industrielles, mais aussi aux consommateurs à travers une répercussion de la baisse sur les tarifs du transport et sur les prix des produits industriels locaux.

Au lieu de cela, c'est à une surenchère sur les taxes que se livre le gouvernement. Evidemment, nous ne pouvons pas accepter cela. La journée de protestation de ce jour doit être prise comme un avertissement.

Camarades militantes et militants, travailleuses et travailleurs, commerçantes et commerçants, camarades actrices et acteurs de l'économie informelle, camarades élèves, étudiants et sans-emploi, malgré les arguments que nous avançons, malgré la grande mobilisation que nous constatons aujourd'hui à Ouagadougou comme dans les différentes localités du pays, le gouvernement pourrait s'entêter à maintenir cette taxe et à ignorer nos différentes préoccupations notamment celles relatives aux nombreuses taxes. Alors, que devons-nous faire ?

Camarades, nous devons et nous allons poursuivre la lutte. Pour cela, vous devrez vous mobiliser et vous déterminer davantage, mobiliser plus autour de vous, dans les lieux de travail, dans les marchés et yaars, dans les écoles et universités, dans les quartiers, en attendant tout mot d'ordre que commanderait la situation. Ceux qui, en cette année électorale, se préparent à solliciter nos suffrages devront compter avec les préoccupations que nous exprimons. Il faut qu'ils se prononcent sur le traitement qu'ils réservent à nos problèmes et ceux qui gèrent les affaires doivent nous dire quelles solutions ils leur réservent.

**NON AUX IMPOTS ET TAXES INJUSTES !
NON A LA TAXE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL !
EN AVANT POUR LA SATISFACTION DE NOS LEGITIMES REVENDICATIONS !**

Ont signé :

POUR LES CENTRALES SYNDICALES :

CGT-B

Tolé SAGNON
Secrétaire Général

CNTB

Augustin-Blaise HIEN
Secrétaire Général

CSB

Jean Mathias B. LILIOU
Secrétaire Général

FO/UNSL

Joseph TIENDREBEOGO
Secrétaire Général

ONSL

Paul KABORE
Secrétaire Général

USTB

El Hadj Mamadou NAMA
Secrétaire Général

Pour la CCVC

Le 1^{er} Vice-Président

Chrysogone ZOUGMORE
Président du MBDHP

Pour les Syndicats Autonomes :

Le Président de mois

P. D. Souleymane SO
Secrétaire Général du SYNATEL